

# LE VENGEUR

## BULLETIN DU JOUR.

### SOMMAIRE.

Départ des Citoyens Laforest, Doutré et Pelletier. — Elections des Départements. — Décrets et Arrêts du Gouvernement Provisoire. — Nouvelles de Paris et Lyon. — Fête Patriotique des Enfants du quai Monsieur. — Troubles à Castel-Sarrasin, Nîmes, détails sur le nombre des blessés et tués. — Nouvelles étrangères, Italie, Allemagne, Angleterre, etc.

Les citoyens Laforest, Doutré et Pelletier, représentants du Rhône, sont partis aujourd'hui pour Paris. Les délégués des clubs et une foule d'autres citoyens se sont rendus à la montée de Balmont pour leur faire leurs adieux. Que nos vœux vous accompagnent, généreux citoyens ; allez, de concert avec les citoyens Benoit et Greppo, partis dès hier, travailler à l'œuvre de notre régénération politique. Vos autres collègues vont vous suivre ; votre attitude ferme et patriotique pendant les débats solennels qui vont s'ouvrir, pourra rallier à la bonne cause ceux dont les opinions seraient encore chancelantes.

### Elections des Départements.

Représentants à l'Assemblée nationale.

ILLE-ET-VILAINE. — Legraverend, ancien député ; Berlin, ex-sous-préfet ; Lamartine, Marion (Jean-Louis), Fresnau fils, Jouin Prène, Bredeine, propriétaire ; Herdel, journaliste ; Garnier-Hernaut, Legeard de la Bergais, Baudigue, ancien député ; Bidart, avocat ; Ridart, avocat ; Roux-Lavergne, professeur à la faculté des lettres ; Rabuan (Paul), avocat.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Lanjuinais, Braheix, Bedeau, Billault, Waldeck Rousseau, Desesmaisons ; Favre, Labbé, Fournier, Belman de Granville ; de la Rochette, Favereau, Cannes de la Gibourgère.

AVEYRON. — Grandet, avocat ; Vincent, ancien procureur du roi ; Albat, vicaire général ; Affre, Radat, avocat ; Pradier, Dalbis de la Salze, propriétaire ; Dubruel, Vernhelle, Medol, cultivateur.

CÔTES-DU-NORD. — Morbery, médecin ; Perret, A. D. Carré (Félix), Trévenec fils, propriétaire ; Glais-Bizoin, ancien député ; Loyer, notaire ; Legorie, ancien député ; Tassel, ancien député ; Depasse, Sunon, professeur ; Ledru, ex-commissaire ; Marie, armateur ; Houvenagle, avocat ; Michel, propriétaire, Racinet, Denis.

HAUTE-GARONNE. — Pagès (de l'Ariège), Joly, A. Marrast, Gratier, Arnould, Dabeaux, avocat ; Talis, médecin ; Peyat, Ogier, propriétaire, Mulé, négociant ; Malbois, propriétaire ; Remusat, ancien député ; Espinasse, ancien député ; Azerne, propriétaire.

SAÛNE-ET-LOIRE. — Lamartine, Mathieu (de l'Institut) ; Mathey, ex-député ; le général Thiard, Ledru-Rollin, Bourdon (du Creuzot), mécanicien ; Rolland, maire de Mâcon ; Lacroix, ancien député ; Jules Bastide, Pezérat, médecin ; Menand, avocat ; Petit-Jean, Reverchon, Amédée Bruys, avocat.

HÉRAULT. — MM. André, Reboul-Coste, Charamaule, Tidal, J. Renonvieu, Carion-Nisas, B. Cazelles, Bertrand aîné, Brives.

JURA. — MM. Grevy (Jules), commissaire du gouvernement ; Cordier, ex-député ; Chevassus, maire à Poligny ; Valette, professeur de droit ; Tamissier, capitaine d'artillerie ; Huot, avocat ; Gréa, ancien député ; Jobez, membre du conseil général.

LOT-ET-GARONNE. — MM. Paul Vergnes, avocat ; Dubruel, commissaire du gouvernement ; Mispoulet, Tar-

tas, général de brigade ; Baze, avocat ; Irène Luppé, propriétaire ; Radoult-Lafosse, général d'artillerie ; Boissé, membre du conseil général ; Berarp, lieutenant d'artillerie, ex-commissaire du gouvernement.

MARNE. — MM. Léon Faucher, ex-député ; Prignon, id. ; Bertrand, maire de Vitry ; Bailly, maire de Sezanne ; Derodé, avocat ; Aubertin, commissionnaire de roulage ; Ferrand, ouvrier tisseur ; Leblond, substitut du procureur-général à Paris ; Soulié, avocat.

PYRÉNÉES (BASSES). — MM. Nogué, commissaire du gouvernement ; Condon, maire d'Oloron ; Boutoers, maire de Bayonne ; Renaud, propriétaire ; Armand Marrast, maire de Paris ; Leramboure, sous-commissaire à Bayonne ; Saint-Gaudens, sous-commissaire à Orthez ; Dariste, propriétaire ; Lestappis, propriétaire ; Etchevery, notaire ; Laussat, propriétaire.

EURE-ET-LOIR. — Marescal, commissaire du gouvernement ; Raimbault, ancien député ; Subervic, ancien député ; Barthélemy, propriétaire, commissaire du gouvernement ; Lebreton, général de division ; Trousseau, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Paris ; Isambert, conseiller à la Cour de cassation.

AISNE. — Quinette, Lherbette, Baudelot, président du tribunal civil de Vervins ; Barrot (Odilon), Nachet, Vivien, Dufour (Théophile), Detillancourt, Lemaire (Maxime), Plocq, Bauchart, Desabes, Leproux (Jules), Debrottonne.

AUBE. — Lignier, commissaire du gouvernement ; Millard (Aug.), de Troyes, propriétaire, résidant à Paris ; Gayot (Amédée), membre du conseil municipal ; Stourm, avocat, ex-député ; Delaporte, membre du conseil général ; Gerdy aîné, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; Blavoyer, propriétaire et agriculteur.

— Les élections multiples officiellement connues jusqu'à présent, sont les suivantes :

Lamartine, nommé à Paris, à Dijon, à Rouen, à Marseille, à Bordeaux et à Mâcon ;

Dupont (de l'Eure), nommé à Paris et à Evreux ;

Ledru-Rollin, nommé à Paris et à Mâcon ;

Cormenin, nommé à Paris et à Laval ;

Armand Marrast, nommé à Paris, à Pau et à Mont-de-Marsan ;

F. Arago, nommé à Paris et à Perpignan ;

Aylys, nommé à Alençon et à Auch ;

Jules Bastide, nommé à Paris, à Melun et à Mâcon ;

Agricol Perdiguer, nommé à Paris et à Avignon ;

Crémieux, nommé à Paris et à Tours ;

Pagnerre, nommé à Paris et à Versailles ;

Marie, nommé à Paris et à Auxerre.

### Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

#### LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

— Le gouvernement provisoire,

Vu la demande qui lui a été adressée par le général Cavaignac, représentant du peuple, de venir prendre part aux travaux de l'assemblée nationale, arrête : le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie, est appelé à Paris.

Le général Changarnier est nommé gouverneur général de l'Algérie.

— Le membre du gouvernement provisoire, ministre de la justice, arrête :

Provisoirement et jusqu'au 30 juin prochain, les deux salles dans lesquelles les commissaires-priseurs procèdent aux ventes publiques, place de la Bourse et rue des Jeuneurs, seront fermées à toute vente non autorisée par justice.

Les ventes dont il s'agit seront autorisées sur requête présentée au tribunal de première instance de la Seine, en chambre du conseil, le procureur de la République entendu.

Trois jours avant la présentation de la requête, un inventaire précis et détaillé des objets dont la vente publique dans l'une des deux salles sera demandée, devra être déposé au parquet du procureur de la République. Nul objet non compris dans cet inventaire ne pourra être exposé en vente.

Paris, 30 avril.

Il résulte des renseignements que l'on reçoit de tous côtés des départements, et nous avons pu juger nous-même à Paris que dans presque tous les arrondissements et les cantons de France, de graves irrégularités se sont glissées dans les élections. Ces irrégularités sont telles que d'après l'ancien système électoral, il n'y a peut-être pas une seule élection qui ne puisse strictement être annulée. A Paris, les multiples cartes d'électeurs qui ont été distribuées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, le scrutin qui a été brûlé à Bercy, suffiraient pour décider l'assemblée nationale à faire recommencer les élections. Mais si l'assemblée se montrait sévère, elle serait obligée de se dissoudre pour se soumettre tout entière à la réélection, et il est probable que la multiplicité infinie des fraudes ou irrégularités électorales la forcera à accepter comme régulières beaucoup d'élections vicieuses. D'ailleurs avec le mode que l'on a adopté pour les élections, et qui consiste à faire voter chaque électeur pour tous les représentants du département, on pourrait recommencer vingt fois les élections sans parvenir à les faire régulièrement sur tous les points. Ainsi dans une ville comme Paris, où il y avait plus de 300,000 électeurs qu'on avait été obligé de séparer en 350 sections il était bien difficile d'obtenir une parfaite régularité dans chacune des sections partielles. Il est probable que l'assemblée nationale reformera cette partie de l'application du suffrage universel qui est réprouvé par tout le monde, et qu'à l'avenir les départements seront séparés en autant d'arrondissements qu'ils doivent nommer de représentants, de manière à ce que chaque électeur n'ait qu'un seul représentant à nommer.

— On a accrédité le bruit depuis hier que l'ouverture de l'assemblée nationale, fixée au 4 mai, allait être remise au 15 mai, attendu qu'un très-petit nombre de représentants du peuple pourrait être arrivé à Paris pour l'époque fixée. Nous sommes déjà au 30 avril, et c'est à peine si l'on a connaissance d'un quart des élections des départements. Cet ajournement ne nous surprendrait nullement. Car il nous a toujours paru que l'on ne mettait pas assez d'intervalle entre le jour des élections et celui de l'ouverture de l'assemblée. Cet intervalle n'était que de neuf jours, et il était impossible qu'il pût suffire pour les dépouillements des scrutins et pour le voyage à Paris des élus qui arrivent des extrémités les plus éloignées de la France.

### Italie.

Les journaux d'Italie ne nous apportent aucun fait nouveau. Voici ce qu'on lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 1<sup>er</sup> mai :

« Les Italiens continuent à faire une vigoureuse guerre à l'Autriche. Les Piémontais n'attendent pour agir avec encore plus d'énergie, que l'arrivée des renforts pontificaux, commandés par le général Durando, et celle des volontaires et des troupes qui se dirigent de tous les points de la Péninsule vers le théâtre de la guerre.

« Les Autrichiens sont renfermés dans Mantoue et dans Vérone, et semblent réduits à l'impuissance de rien entreprendre de sérieux. Quatre colonnes piémontaises ont parcouru l'espace compris entre ces deux villes, sans rencontrer aucun ennemi. L'enthousiasme est grand au sein de l'armée libératrice, et tout annonce que l'avan-

tage restera aux Italiens, quand sera livrée la bataille décisive, qui ne peut manquer de mettre aux prises les deux peuples dans un avenir très-rapproché.

« Par sympathie autant que par politique, la France fait des vœux pour le succès des armes italiennes. Car si, contre toute attente, les troupes d'Autriche n'étaient pas décidément expulsées du sol de la Lombardie, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nos alliés naturels recevaient quelque échec, des complications graves pourraient en résulter.

« Or, la France doit désirer vivement que la situation de l'Europe lui permette de rester en paix avec tout le monde. Il importe surtout que le caractère des événements interdise à l'Angleterre, ou du moins à l'aristocratie de ce pays, tout prétexte de susciter des embarras à notre jeune République. Le mauvais vouloir des grands seigneurs anglais contre le principe de la souveraineté populaire qui vient d'être inauguré parmi nous, ne peut manquer d'éclater avec plus de force, quand ces oppresseurs du peuple apprendront que la nation française, qu'ils espéraient voir bientôt en proie à la division et à l'anarchie, renaît à une vie nouvelle en puisant en elle-même d'admirables conditions d'ordre et de prospérité que ne pouvait lui donner la monarchie. Cette grande République, assise comme un colosse sûr de sa puissance, au milieu de l'Europe, sera pour eux, il ne faut pas se le dissimuler, un éternel objet d'envie et d'inimitié. Ces hommes, qui professent un si grand mépris pour le peuple; qui persifflent tous les jours dans leurs journaux, avec une odieuse légèreté, les victimes de leurs violences, après que le bâton du constable a brisé la tête à une foule de malheureux, redoutent, avec raison, la contagion de nos doctrines de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais quoi qu'ils fassent, ce peuple anglais, ces Irlandais misérables qu'ils traitent avec tant de mépris et de cruauté, finiront par conquérir leurs droits. Pour cela, il est nécessaire que la paix continue à régner en Europe, et comme la solution de la question italienne est une de celles qui peut amener de profondes dissidences entre la République et les gouvernements monarchiques dont elle est environnée, il est, nous le répétons, vivement à désirer que l'Italie ne tarde pas à accomplir, par l'énergie de ses propres efforts, l'œuvre de son indépendance. »

### CHRONIQUE LOCALE.

Le commissaire général du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Informé qu'un grand nombre de débiteurs de tabac ne se présentent chez l'entreposeur qu'avec des billets de banque;

Considérant que si les billets de banque, monnaie légale dont la valeur est parfaitement garantie, doivent inspirer la même confiance que les espèces monnayées, il importe néanmoins que les caisses publiques ne soient pas dépouillées du numéraire qu'elles renferment, pour pouvoir parer au besoin de tous les services publics, et notamment au paiement de la solde des troupes et du salaire des ouvriers;

Considérant que, par la nature de leurs ventes, les débiteurs de tabacs ne doivent recevoir que très-rarement des billets de banque dans leur commerce journalier; que dès lors ils ne sauraient en présenter un grand nombre aux caisses publiques sans s'être rendus intermédiaires officieux, et peut-être agents intéressés d'une opération de change;

Voulant mettre un terme et obvier à un abus réprouvable;

Arrête :

*Article unique.*

L'entreposeur des tabacs est autorisé à n'accepter des billets de banque des débiteurs que jusqu'à concurrence du tiers du prix des livraisons de tabacs dont ils font la demande.

Lyon, le 30 avril 1848.

Le commissaire général de la République,  
MARTIN-BERNARD.

— Le citoyen Laforest vient d'adresser à ses concitoyens, avant son départ pour Paris, une proclamation où il rend compte de sa gestion depuis le 27 février jusqu'à ce jour. Nous reproduirons demain ce document.

— Hier, vers quatre heures après midi, un enfant est tombé du quai de Bondy dans la Saône. Un citoyen voulut se précipiter à son secours; mais tout fut inutile, et l'enfant n'a pu être sauvé.

ARMÉE DES ALPES.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Le général Oudinot est parti hier pour se rendre au quartier-général de l'armée des Alpes, à Grenoble. Avant d'y arriver, il inspectera les troupes concentrées à Maçon, à Bourg et à Vienne.

« Le général en chef a fait précéder son arrivée à Grenoble par l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« Le gouvernement m'a confié le commandement provisoire de l'armée des Alpes.

« Mon ambition est comblée.

« Dès ce moment, je vous appartiens sans réserve. « La cause que nous servons est grande et nationale; « consacrons-lui tous nos travaux, tout notre courage, « toute notre énergie.

« La République est amie de tous les peuples; elle a « surtout de profondes sympathies pour les populations « de l'Italie. Les soldats de cette belle contrée ont sou- « vent partagé, sur d'immortels champs de bataille, nos « dangers et notre gloire; peut-être de nouveaux liens « resserreront-ils bientôt une fraternité d'armes si chère « à nos souvenirs.

« Les mots *valeur* et *discipline*, inscrits sur les dra- « peaux de la République, résument nos sentiments et « nos devoirs.

« Fiers d'être les premiers en ligne, sachons nous « rendre dignes de cet honneur par un inébranlable pa- « triotisme, par un dévouement absolu à la gloire et à « grandeur de la France.

« Vive la République!

« Le général de division, commandant provisoirement en chef l'armée des Alpes.

« OUDINOT. »

— La République ne peut périr. Elle a déjà pénétré dans les cœurs de l'enfance. Hier soir, une foule de jeunes enfants de 7 à 12 ans, appartenant aux rues de la Barre, du Bourgehanin, au quai Monsieur, etc., se sont réunis à l'effet de planter un arbre de la liberté. La plantation a eu lieu, en effet, près du pont de la Guillotière. Les moutards de la Guillotière sont venus, tambour en tête, hausser par leur concours l'éclat de cette fête, et témoigner leur patriotique sympathie à leurs frères de la rive droite. L'arbre planté, les gamins achetèrent du vin avec l'argent qu'une quête leur avait procuré. Chaque fois qu'un militaire passait, nos bambins démocrates lui offraient à boire et l'invitaient à fraterniser avec le peuple. Un enfant, représentant le *Peuple souverain* en statue, a été promené sur les épaules de ses camarades, et salué par plusieurs salves d'artillerie (car les jeunes citoyens avaient une petite pièce de canon). La fête a duré jusqu'à onze heures du soir, et l'air retentissait des chants de la *Marseillaise*, des *Girondins* et du *Chant du Départ*, répétés par des milliers de jeunes voix.

— Hier, la population lyonnaise a offert au citoyen Laforest, maire provisoire, nommé représentant à l'assemblée nationale, une branche de chêne en or massif, pour lui témoigner sa reconnaissance du dévouement à la chose publique, du patriotisme et de la sage fermeté qu'il a déployés dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées dans un moment si difficile. Le soir, on a donné une brillante sérénade au citoyen Laforest, que l'estime des Lyonnais patriotes accompagnera jusques dans la capitale.

### Départements.

EURE.—Voici des détails sur les troubles qui ont eu lieu à Louviers pendant les élections. Le citoyen Henri Lhuillier, suppléant du juge de paix, avait reçu mission de présider une des sections du canton de Louviers. Des bruits, qui ne reposaient sur rien de réel, avaient présenté le citoyen Lhuillier comme un meneur électoral, et comme un ennemi du peuple. Lundi dernier les pompiers, qui avaient d'abord été réunis pour maintenir l'ordre, ayant été congédiés, une foule tumultueuse envahit la salle de la mairie et force le citoyen Lhuillier à quitter le bureau de la présidence. A peine sorti dans la rue, il fut entouré par une multitude furieuse qui lui fit subir d'indignes traitements. Enfin, il parvint à trouver un refuge dans la maison du maire de Louviers. Le lendemain on a été obligé de faire garder par des gardes nationaux la maison du citoyen Lhuillier et celle de plusieurs autres citoyens contre lesquels des menaces avaient été proférées.

GARD.—Voici de nouveaux détails sur les troubles de Nîmes.

Des nouvelles postérieures, jusqu'à la date d'hier matin, font connaître que les troubles se sont prolongés pendant plusieurs jours. Il y a eu quatre morts et quinze blessés. Ces malheureuses victimes appartiennent au parti légitimiste.

Tout était tranquille hier matin à Nîmes. Il y était arrivé une grande quantité de troupes et l'on allait procéder au désarmement général de la population sans acception de religion ni de parti.

Deux bataillons du 53<sup>me</sup> de ligne, venant d'Afrique, sont partis de Marseille pour Nîmes samedi et dimanche par le chemin de fer.

LOT-ET-GARONNE.—Dimanche 23 avril des troubles sérieux ont éclaté à Castel-Sarrazin. 3 hommes, assurément, ont été tués, et il y a eu près de 30 blessés. Les détails manquent encore sur ce déplorable événement,

et plusieurs versions ont couru sur la cause qui l'aurait amené, mais le fait en lui-même est certain.

D'après d'autres rapports, l'administration municipale de Castel-Sarrazin n'ayant pris aucune mesure pour organiser les élections, il y a eu encombrement. Vers 7 heures du soir, plusieurs communes rurales, n'ayant pas encore pu voter, ont voulu forcer l'entrée de la salle; la garde nationale s'y est opposée. Une collision a éclaté aussitôt. La *Gazette du Languedoc* parle seulement de 2 tués et d'un grand nombre de blessés.

### Allemagne.

RENSBOURG, 28 avril.—Une batterie établie sur la hauteur près du moulin à poudre, a, dit-on, écrasé d'un seul coup presque tout un escadron de dragons danois qui voulaient s'en emparer.

Aujourd'hui toutes nos troupes sont sur la route de Flensburg. Il y a 200 prisonniers. Les Danois ont perdu plus de monde que nous. Nous avons pris deux canons et plusieurs voitures de munitions.

MANHEIM, 26 avril.—Depuis quelques temps les troupes nassaviennes ne fraternisaient plus avec la bourgeoisie, et celle-ci demandait qu'elles partissent. Aujourd'hui une lutte s'est engagée. Les soldats bavarois qui se trouvaient de l'autre côté du Mein voulurent venir au secours des troupes de Nassau; les bourgeois tirèrent sur eux et rompirent le pont. Il y a eu des morts et des blessés. La ville est barricadée. Le commandant avait promis de se retirer pendant la nuit avec ses troupes, mais j'apprends que 5,000 hommes se dirigent vers la ville. Les bourgeois sont exaspérés; ils veulent faire sauter le magasin à poudre. Toutes les boutiques sont fermées.

POSEN, 24 avril.—Un escadron du 3<sup>e</sup> régiment de hussards et un bataillon d'infanterie ont dispersé les insurgés à Stazluc. Ceux-ci ont eu 80 hommes tués et 100 blessés. Les Prussiens n'ont perdu que trois hommes.

— On nous écrit de Koznim qu'après le départ des troupes, sur l'assurance donnée par les bourgeois qu'ils se tiendraient tranquilles, le petit détachement qui y était resté a été attaqué et a eu six hommes tués.

— Le général de Villisen est parti pour Berlin, on lui donne pour successeur le colonel de Stavenhagen, qui est arrivé ici depuis quelques jours.

CARLSRUHE, 27 avril.—Le général Hoffmann vient d'adresser au ministère un bulletin officiel sur l'affaire de Fribourg, entre les corps-francs et les troupes fédérales. Ces dernières ont perdu du monde. Les quatre canons de la ville de Fribourg ont été repris. On a enlevé beaucoup de drapeaux appartenant aux corps-francs. Les troupes de Nassau, de Bade et de Hesse, ont rivalisé d'ardeur pour assurer le maintien de l'ordre et de la légalité.

Plusieurs journaux ont annoncé que des officiers et des soldats avaient passé du côté de Hecker; cette nouvelle est dénuée de fondement.

### Prusse.

BERLIN, 24 avril.—Il n'est pas vrai que des masses considérables de troupes russes soient concentrées en Pologne et à Varsovie. La garnison de Varsovie est faible. Il y a à Kalish seulement un camp de 20,000 hommes.

— Le gouvernement danois ayant donné à sa marine l'ordre de capturer les navires prussiens, l'ambassadeur de Prusse à Copenhague a reçu l'ordre de demander ses passeports.

HOLSTEIN, ALTONA.—Le combat devant Schleswig a été terrible. Les Prussiens, sans attendre leurs canons, ont attaqué à la baïonnette; les Danois se sont vaillamment défendus. Comme leurs positions étaient très-fortes, il a fallu répandre beaucoup de sang pour les emporter. On parle de 2,000 morts et blessés.

HAMBURG, 24 avril.—Nous apprenons de Rensbourg que les troupes fédérales sont à deux lieues en avant de Schleswig. On écrit de Schleswig que l'avant-garde est entrée dans Flensburg où elle a été reçue avec enthousiasme par la population patriote allemande. Les Danois se sont retirés à Angeln. La perte a été considérable des deux côtés. Un régiment prussien a eu cent hommes tués.

Dépêche adressée au gouvernement provisoire par le général Wrangel, en date du 23 avril, à quatre heures du soir :

« Je vous annonce qu'après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les Danois ont été repoussés, et qu'à deux heures de l'après-midi la ville de Schleswig est tombée en notre pouvoir jusqu'à la digue du château de Cottorp.

« Nous avons ensuite renouvelé l'attaque avec l'aile gauche et tourné la ville de Schleswig, puis nous nous sommes avancés jusqu'à la route de Fleibourg, à sept heures et demie du soir le combat était terminé. »

### Angleterre.

LONDRES, 23 avril.—Un conseil privé a été tenu hier au château: il a été ordonné que la prière pour le maintien de la tranquillité fût dite dans toutes les églises et chapelles d'Irlande le 30 avril et les quatre dimanches suivants.

A Dublin, la corporation s'est réunie aujourd'hui pour rendre en considération l'état d'alarme et d'agitation qui règne en ville au détriment du commerce, et pour adopter des mesures de nature à rétablir la confiance publique. Le lord-maire a présidé; il a été désigné une commission chargée de faire une enquête et un rapport sur la situation de la ville et de rédiger une adresse au lord-licutenant à ce sujet.

On sait dans les cercles bien informés, qu'il a été reçu ici une commande du gouvernement français pour 30,000 fusils, qui doivent être envoyés avec la plus grande célérité; l'objet avoué est que ces armes sont pour la garde nationale. Il y a aussi une très-forte commande du gouvernement danois; elle est, dit-on, de 30,000 fusils: les ouvriers de Birmingham vont avoir de l'occupation pendant quelque temps.

Une correspondance de Rome, publiée par le *Daily-Neuss* annonce que lord Minto est parti pour Turin, et non pour Londres comme on l'avait dit.

On mande du pays de Galles que les rebeccaïtes se révoltent: des barrières pour le péage ont été enlevées sur la route de Castell-Bingill, à un mille et demie de Crosshand.

Le Directeur, J.-B. ODOZIA.